

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 24 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Votants : 13

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe

Etaient excusés : M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC), Mme COCHET Aurélie (donne pouvoir à Mme Isabelle LORIZ)

Était absent : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme Jocelyne PANNETIER a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Finances Décision Modificative n° 3

Budget Commune 2022 – Dépassement des crédits au chapitre 66

Afin de pouvoir régulariser le dépassement de crédits au chapitre 66 concernant les dépenses de fonctionnement, notamment les remboursements d'emprunts, il y a lieu de prévoir une décision modificative, comme suit :

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Dépenses fonctionnement		
66 / 66112	Rattachement ICNE	+ 4 000.00
022/022	Dépenses imprévues	- 4 000.00
Dépenses fonctionnement		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative du budget commune, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.


 Le Maire
 Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le :

Après affichage et publication du :

Le Maire,

Marc GRIMAND